

N° 2017/135

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 13 janvier 2017

OBJET :

**PARC NATUREL
REGIONAL OISE –
PAYS DE FRANCE**

**APPROBATION DE LA
MODIFICATION DES
STATUTS ARTICLE 6 –
SIEGE SOCIAL**

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Karim KENTACHE, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Véronique PETIT

Procurations : Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON, Madame Aude POIREE pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART

Excusé(s) : Madame Martine GHENASSIA

Absent(s) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur Eric CASSERON, Madame Jeanne FROIDUROT, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

Secrétaire de séance : Madame Florence GABRY

∞∞∞∞∞∞∞∞

Considérant que le Comité syndical du Parc, réuni en session extraordinaire le 9 juin 2015, a décidé, à l'unanimité, de modifier l'article 6 des statuts pour inscrire l'adresse de son nouveau siège social à **Orry-la-ville**, le bâtiment du siège indiqué à l'origine dans les statuts, château du fond de l'Arche, 1 avenue de Compiègne à Senlis, à l'époque propriété de la Commune de Senlis, ayant depuis été vendu à un particulier ; par conséquent du courrier postal s'égare ;

Considérant la demande du Parc Naturel Oise Pays de France en date du 15 décembre 2016 portant sur la validation de la modification de l'article 6 des statuts du PNR, à savoir :

- *Changement d'adresse du siège social du syndicat qui est, désormais, situé à la Maison du Parc, au Château de la Borne Blanche – 48 rue d'Hérivaux à ORRY-LA-VILLE*

Il est demandé au conseil municipal de ratifier cette décision.

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **17**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 19 janvier 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

RATIFIE la modification de l'article 6 des statuts du PNR portant sur le changement du siège social, à savoir désormais : Maison du Parc, au Château de la Borne Blanche – 48 rue d'Hérivaux à ORRY-LA-VILLE.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,